



La lettre des collectivités

Lettre n°10

Vendredi 30 décembre 2022

Focus sur les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

Résultats des CST

Nous vous informons de la mise en ligne des résultats définitifs des comités sociaux territoriaux sur le site internet de la DGCL à l'adresse suivante :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/elections-professionnelles-2022-dans-la-fpt>

Les résultats des CAP-CCP seront publiés à une date ultérieure.

Élus locaux et fonction publique territoriale

Relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique

Un décret, n° 2021-1749 du 22 décembre 2021, augmente à compter du 1er janvier 2022 le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Ce minimum de traitement, aujourd'hui fixé à l'indice majoré 340 (soit indice brut 367), est porté à l'indice majoré 343 (soit indice brut 371).

Ce décret prévoit également que l'indice de référence de l'indemnité de résidence de certains agents est aligné sur celui de l'indice minimum de traitement.

Retrouvez ce décret à partir du lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044547466>

Commande publique

Prorogation de la dispense de publicité et de mise en concurrence des marchés de travaux jusqu'au 31 décembre 2024

La publication du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la

commande publique prolonge la possibilité de dispense de mise en concurrence et de publicité pour les **marchés de travaux** inférieurs à 100 000 € Hors Taxe.

Ce texte réglementaire en proroge jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de l'article 142 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique.

Retrouvez ce décret à partir du lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046828885>

Le chiffre du jour

829 699

Selon l'INSEE, le département de l'Oise comptait, au 1er janvier 2020, 829 699 habitants. Département des Hauts de France dont la croissance démographique est la plus dynamique (+ 0,2 % par an en moyenne entre 2014 et 2020), voit sa population augmenter de 11 000 habitants.

Préfecture de l'Oise – Secrétariat général

Direction des collectivités locales et des élections

1 place de la préfecture, 60022 BEAUVAIS Cedex

Pour accéder aux précédentes lettres des collectivités, [cliquez ici](#).

Plus d'infos sur : <https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales>
